

<http://cmonbiola.info/spip.php?article692>



Affiches Guerres

- fantomedeux

-



Publication date: jeudi 29 juin 2017

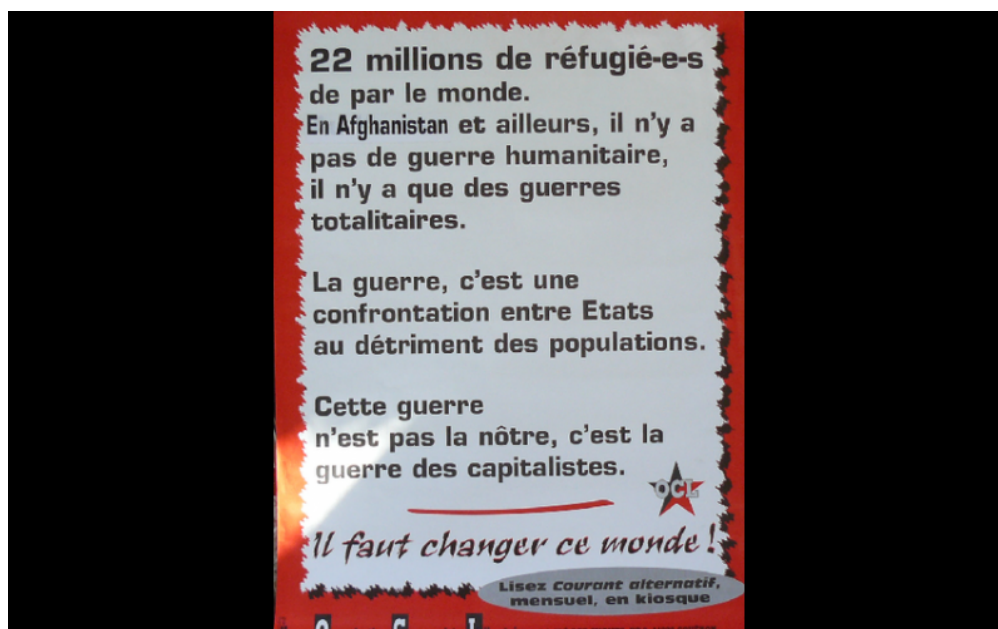
Copyright © CRAS-Toulouse - Tous droits réservés



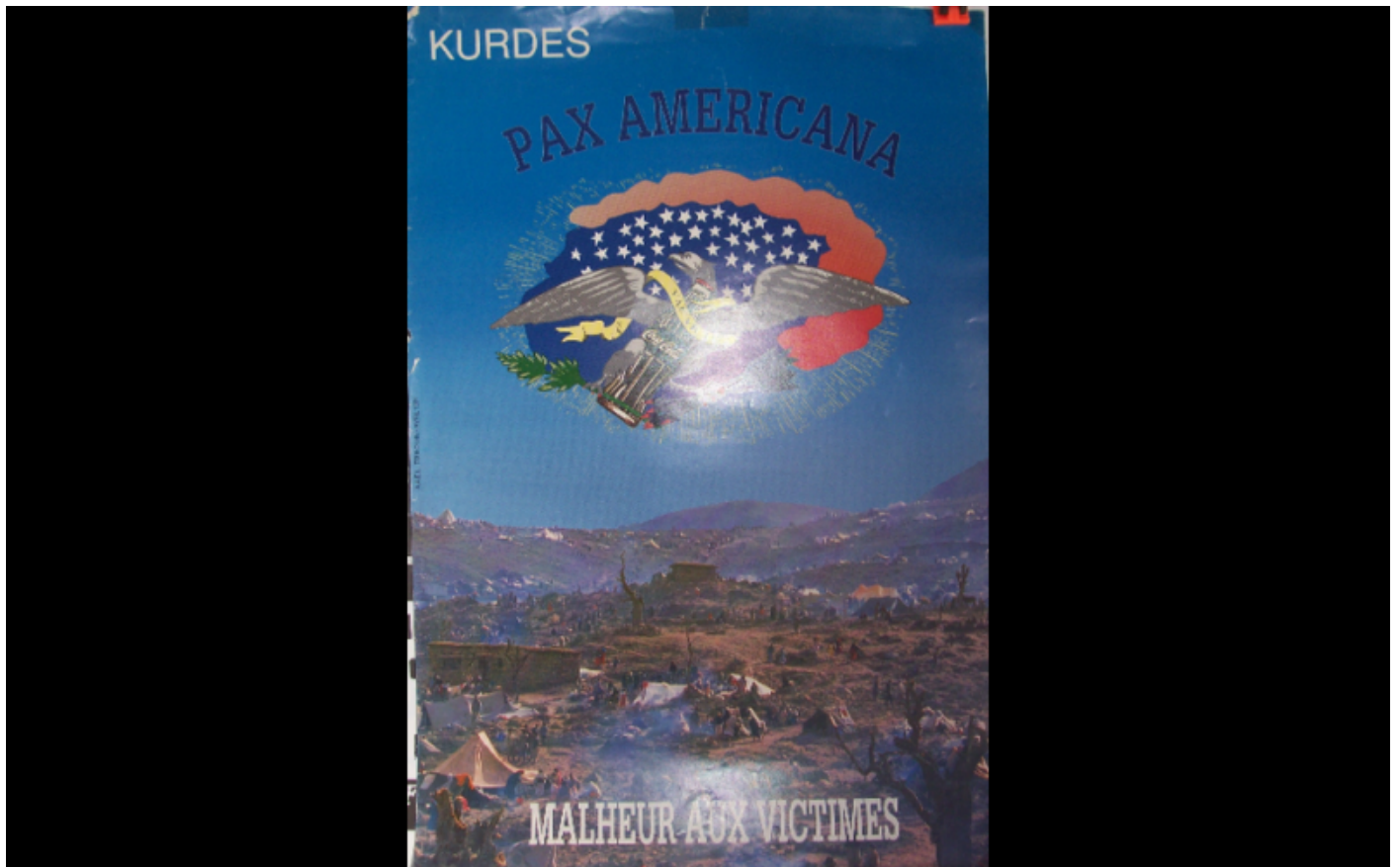
affiche anti-militariste Rocard



affiche contre la guerre du Golfe, Limoges, 1990, 45 x 60



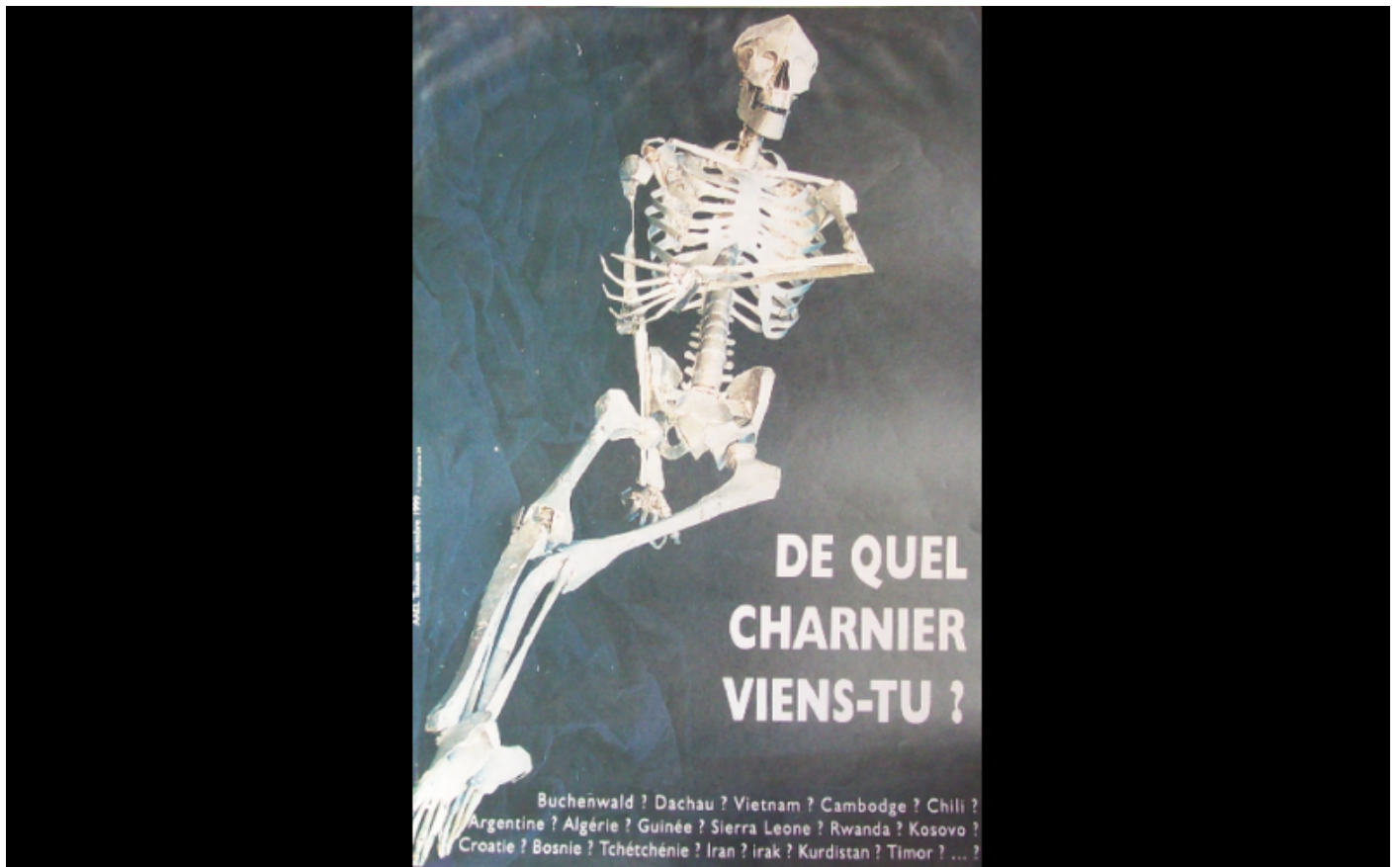
affiche anti-guerre, OCL



affiches kurdes AAEL, Toulouse, 1989



affiche bicentenaire terreur, AAEL, Toulouse, 1994



affiche charniers, AAEL, Toulouse, 1999



affiches festival foutez leur la paix, Toulouse, 45 x 60



affiche festival Foutez leur la paix 2, Toulouse



affiche expo festival Foutez-leur la paix, Toulouse, 2009



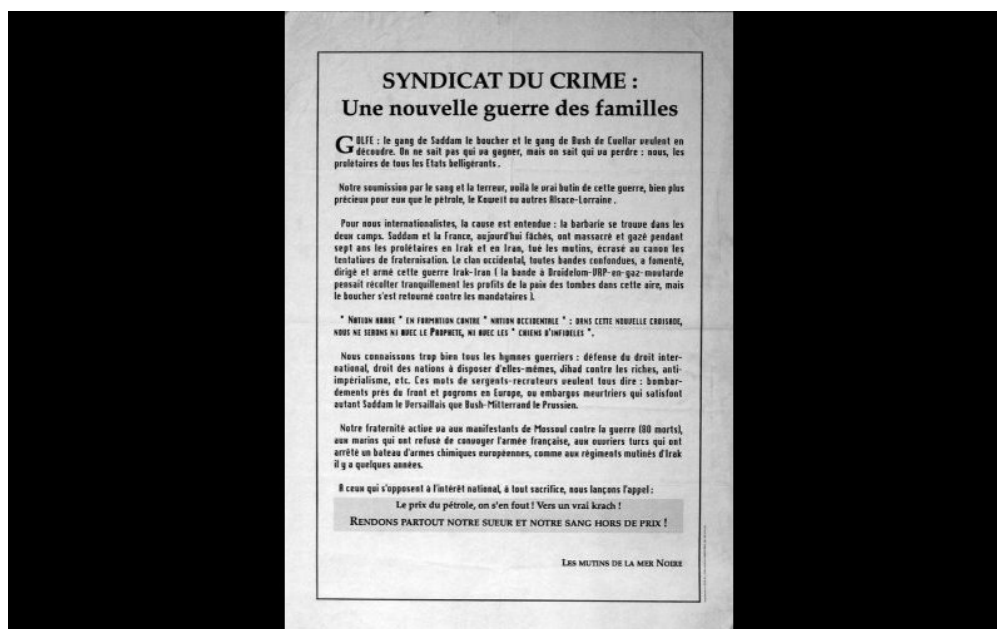
affiche Génération Mitterrand, AAEL Toulouse, 1990

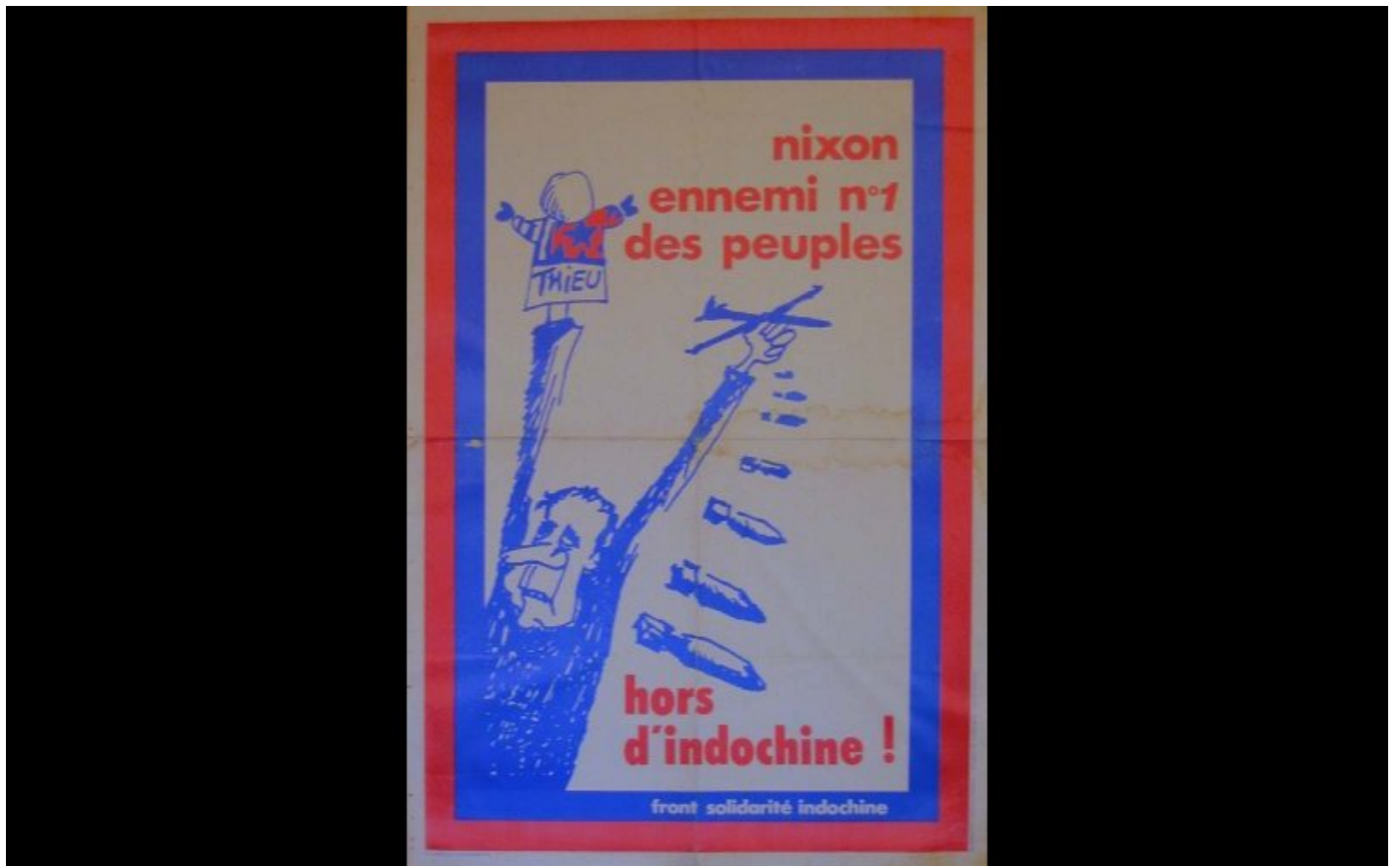


affiche aéromartiale, AAEL, Toulouse



affiche guerre du Golfe, AAEL, Toulouse, 1991, 45x80





A partir du 15 janvier 1991

LA FRANCE AU PAS

Article 1
La démocratie devient obligatoire, et tous doivent vibrer au son du clairon.

Article 2
Seul est concerné le Koweït par le Droit international (11 résolutions de l'O.N.U.)

Article 2 bis
Israël n'est pas tenu de se soumettre aux 142 précédentes résolutions.

Article 3
Les Etats-Unis sont seuls habilités à définir le Droit international.

Article 3 bis
En conséquence, les Etats-Unis, dirigés par l'ancien patron de la C.I.A. prendront le commandement de l'opération, afin de sauvegarder le droit des multinationales pétrolières.

Article 4
Est déclaré intérêt national le pétrole des autres.

Article 5
L'Irak, client préférentiel de l'industrie d'armement français, est proclamé terrain d'exercices.

Article 6
Il est impératif de croire aux propos socialistes du gouvernement et à l'objectivité médiatisée de l'information dictée par les militaires.

Article 7
Deviens crime de guerre l'arrestation d'aviateurs occidentaux, lesquels seront ensuite décrets pour leurs bombardements.

Article 8
Les églises, mosquées, les écoles et hôpitaux, les amnicibles d'habitation sont des objectifs militaires.

Article 9
Contrairement à Tchernobyl, sera considérée comme inexistante toute particule radioactive qui s'échappera des centrales irakiennes détruites.


Article 10
Il est interdit de se demander d'où viennent les milliards utilisés pour la guerre, et ce qu'on aurait pu faire d'autre avec.

Article 10 bis
De même, tout rapprochement entre le coût de l'opération « Daguét » et celui de la recherche médicale, de l'éducation etc... sera considéré comme malveillant.


APPEL à TÉMOINS

ATTENTATS COMMIS A PARIS ET AU LIBAN


ON RECHERCHE




KHOMEINY (iran)



HAFEZ el ASSAD (syrie)



GORBACHEV (urss)



KADHAFI (lybie)



1918-2008



Aujourd'hui comme hier :
**nous rejetons
votre guerre !**

Rassemblement
— À QUÉBEC —
28 mars 2008

.cycle-paused:after { display:none; } .texte_infobulle { text-align:left; }